## Le CESE a adopté son avis "Addictions au tabac et à l'alcool"

ÉCLAIRAGES

PUBLIÉE LE 09/01/2019

Saisine liée: LES ADDICTIONS AU TABAC ET À L'ALCOOL

Etienne Caniard et Marie-Josée Augé-Caumon, au nom de la section des affaires sociales et de la santé, présidée par Aminata Koné, ont présenté à l'occasion de la plénière du 9 janvier le projet d'avis "Les addictions au tabac et à l'alcool".

Le tabagisme et la consommation nocive d'alcool représentent respectivement les première et deuxième causes de mortalité évitable.

## **Télécharger l'avis**

## Télécharger la fiche de synthèse

Etait également au programme de la plénière un retour sur les suites de l'avis « <u>La réforme des fonds structurels européens</u> », rapporté par <u>Jean-Luc Bennahmias</u>, rapporteur et <u>Adria Houbairi</u>, au nom de la <u>section des affaires européennes et</u> internationales, présidée par Jean-Marie Cambaceres.

Le tabac provoque chaque année la mort de plus de 73 000 personnes. Il est la première cause de mortalité par cancer, il contribue à la survenue de maladies respiratoires, il accroît les risques de maladies cardio-vasculaires précoces et d'hypertension artérielle. L'alcool est quant à lui responsable de 49 000 décès par an. Il est la première cause de mortalité prématurée, la première cause de mortalité chez les 18-25 ans. Un enfant nait chaque jour avec une conséquence de l'exposition parentale à l'alcool. Il est l'un des premiers motifs d'hospitalisation. Il contribue à l'insécurité routière et aux actes de violences. Il est enfin, pour les proches et les familles, une épreuve quotidienne, sociale et psychologique.

Le CESE a travaillé sur le sujet en partenariat avec la <u>Cour des comptes</u> et partage le constat qu'elle a formulé dans différents travaux d'une absence de cohérence, de continuité et de suivi des politiques publiques. Les préconisations de l'avis s'articulent autour de 3 axes :

fonder les politiques sur la realite des dommages ;
créer les conditions d'une rencontre precoce avec le soin ;
proposer des réponses adaptées a la diversité des besoins et des parcours de vie.

L'avis a été adopté avec 133 voix pour, 35 contre, 6 abstentions.